

## Santé au travail : forte discordance entre salariés et employeurs

« Des expositions mal reconnues », titre **Les Echos** qui revient sur l'observatoire de la santé au travail, publié hier par le CMIE. Neuf services de santé au travail interentreprises ont travaillé sur ce document, qui présente la particularité de **confronter les points de vue des employeurs, des salariés et des experts de la santé au travail**. Résultat, la discordance entre les déclarations d'expositions des uns et des autres est parfois impressionnante. **Salariés et employeurs ne sont d'accord que dans 5 à 6 % des cas sur l'existence de nuisances liées à l'éclairage ou aux machines produisant des ultrasons**. Plus de huit salariés sur dix déclarent **une exposition non-reconnue par leur employeur**. « De telles discordances sont anormales et nous conduisent à nous remettre en question », conclut Christophe Garchery, médecin du travail au CMIE, qui détaille : « il peut y avoir une notion de visibilité du risque », avance-t-il. Ainsi, le port de charges lourdes, qui est un facteur de pénibilité reconnu par la loi est plus visible que le travail du weekend. Ces divergences illustrent l'échelle de gravité perçue des risques, toute en subjectivité. **Les employés, quant à eux, sont peu sensibles au danger du travail en hauteur**. Troisième facteur explicatif : la polyexposition, mal prise en compte aujourd'hui. Les auteurs de l'observatoire comptent actualiser chaque année leur observatoire, et s'en servir notamment pour mieux détecter les polyexpositions. (Les Echos, p.5)